



(RESOLU) Décès de ma soeur et succession

Par **koala**, le **06/05/2009** à **11:30**

Bonjour,
Ma soeur est décédée, et n'avait pas d'enfants, et était veuve.
Nous sommes 3 frères et soeurs, et notre mère qui sommes ses parents directs.
A qui va revenir la succession? Quelles démarches faut il faire? Et surtout qui doit le faire? Je précise qu'il y a un vieux contentieux entre mère, frères, et soeurs.
merci à vous.
bien cordialement

Par **ardendu56**, le **06/05/2009** à **22:34**

koala, bonsoir

Article 738 du code civil :

Lorsque les père et mère survivent au défunt et que celui-ci n'a pas de postérité, mais des frères et soeurs ou des descendants de ces derniers, la succession est dévolue, pour un quart, à chacun des père et mère et, pour la moitié restante, aux frères et soeurs ou à leurs descendants.

[fluo]Lorsqu'un seul des père et mère survit, la succession est dévolue pour un quart à celui-ci et pour trois quarts aux frères et soeurs ou à leurs descendants.
[/fluo]

Les démarches et les formalités obligatoires après un décès, ce site vous dit tout :
<http://www.afif.asso.fr/francais/conseils/conseil01.html>

Bon courage à vous.

Par **koala**, le **07/05/2009** à **09:46**

bonjour,
merci à vous. sujet résolu. bonne journée